

UQAC – Protocole d'entente – Activité de formation pratique en milieu de travail

Code de cours

Titre

Trimestre - année

ENTRE :

L'Université du Québec à Chicoutimi
 555, boulevard de l'Université
 Chicoutimi (Québec)
 G7H 2B1
 Téléphone : 1-418-545-5011

Et :

Nom de l'organisme	
Adresse	
Ville	
Code postal	Téléphone
Directeur	

Tuteur dans l'organisme

AU BÉNÉFICE DE :

Nom (étudiant*)	Prénom
Code permanent	
Adresse	
Ville	Province
Code postal	Téléphone

Programme d'études

Ci-après appelée « L'UNIVERSITÉ »

1. L'UNIVERSITÉ
 - 1.1 fait connaître à l'organisme la description, les objectifs du stage, du projet pédagogique;
 - 1.2 assume la supervision du stage ou du projet;
 - 1.3 veille à ce que le superviseur du stage et le stagiaire respectent les politiques et les règlements de l'organisme, en particulier la confidentialité de toute information;
 - 1.4 s'engage à fournir à l'organisme, à la demande de celui-ci, une preuve d'assurance-responsabilité protégeant le stagiaire;
 - 1.5 s'engage à aviser immédiatement, par écrit, l'organisme de toute annulation ou modification de stage;
 - 1.6 s'engage à retirer tout stagiaire jugé inacceptable par l'organisme;
 - 1.7 s'engage à transmettre à chacune des parties impliquées copie dûment signée du présent protocole d'entente.

Ci-après appelé « L'ORGANISME »

2. L'ORGANISME
 - 2.1 accepte de recevoir comme stagiaire :

Nom du stagiaire

 - 2.2 s'engage à recruter et à nommer un membre du personnel comme superviseur ou répondant du stage;
 - 2.3 s'engage à faciliter au stagiaire, la poursuite des objectifs et le déroulement de son stage en donnant au superviseur du stagiaire, tous les moyens pour lui permettre le suivi et l'évaluation académique du projet, de même que le support requis pour la réalisation du mandat du stagiaire;
 - 2.4 considère le stagiaire ne faisant pas partie de son personnel régulier;
 - 2.5 offre ses services médicaux d'urgence au stagiaire, en cas de maladie subite ou d'accident sur les lieux du stage;
 - 2.6 fournit, à la demande de l'Université, au coordonnateur des stages, une attestation de la présence du stagiaire;
 - 2.7 n'exige aucuns frais pour recevoir le stagiaire;
 - 2.8 respecte sa politique concernant le salaire ainsi que les frais de déplacement et de séjour des stagiaires; l'Université se dégage de toute responsabilité dans le cas d'une éventuelle entente entre l'organisme et le stagiaire;
 - 2.9 avise immédiatement le stagiaire, par écrit, d'une cessation ou d'une modification de stage et transmet une copie de cet avis au coordonnateur des stages ainsi qu'au professeur de l'UQAC.

Ci-après appelé « LE STAGIAIRE »

3. LE STAGIAIRE
 - 3.1 accepte de se conformer aux règles de sens commun ainsi qu'aux règles en vigueur à l'intérieur de l'organisme et à respecter les politiques et règlements, en particulier la confidentialité de toute information;
 - 3.2 s'engage à respecter le secret professionnel ainsi que les autres règles de déontologie propres à l'organisme;
 - 3.3 accepte de se soumettre aux exigences sanitaires de l'organisme d'accueil le cas échéant;
 - 3.4 accepte de respecter la politique de l'organisme concernant le salaire ainsi que les frais de déplacement et de séjour des stagiaires (l'Université se dégage de toute responsabilité dans le cas d'une éventuelle entente entre l'organisme et le stagiaire);
 - 3.5 s'engage à respecter le droit de propriété sur tout travail effectué pour l'organisme et directement relié aux objectifs et aux activités du stage. À ce titre, l'organisme pourra utiliser à sa guise le produit du travail effectué au cours du stage sans que le stagiaire puisse réclamer de dédommagement d'aucune espèce;
 - 3.6 s'engage à aviser immédiatement, par écrit, le coordonnateur des stages, quinze jours avant toute intention de modifier ou d'abandonner le stage.

La durée de la présente entente est du

au

Professeur de l'UQAC

En foi de quoi, les parties ont signé

Pour L'UNIVERSITÉ :
Pour L'ORGANISME :
Le STAGIAIRE :

 Coordonnateur des stages

 Directeur

 Nom et prénom

* L'utilisation du masculin est à titre épécène.